

NOTE D'OPPORTUNITÉ : TEXTILE, ESS ET RÉEMPLOI



LES PERSPECTIV^{ESS}

En 2015, l'industrie textile génère en France une valeur ajoutée de 5,2 milliards d'euros¹. Le gisement national de Textiles, Linges et Chaussures (TLC) est estimé à 517 200 tonnes mises sur le marché en 2020². Ce chiffre est en baisse de 20% par rapport à 2019, ce qui s'explique par le contexte de crise, qui a touché de nombreuses filières. L'industrie textile génère cependant toujours de nombreux impacts négatifs sur l'environnement. Elle est très consommatrice de ressources (à titre d'exemple, il faut l'équivalent en eau de 70 douches pour produire un t-shirt) ; et fortement polluante (la mode à l'échelle internationale représente 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre chaque année, soit davantage que les vols internationaux et le transport maritime réunis³).



Pour répondre à ces constats, depuis 2007, les TLC usagés doivent être collectés de manière séparée et les metteurs en marché ont pour obligation de soutenir financièrement la collecte, le réemploi et le traitement des déchets de la filière afin d'internaliser les impacts négatifs de leur activité. La collecte ainsi que la valorisation des TLC usagés restent cependant partielles (moins de la moitié de la quantité mise sur le marché annuellement). En 2020, l'éco-organisme Re-fashion⁴ affiche la répartition suivante, issue des centres de tri avec lesquels elle conventionne.

Répartition des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) après collecte



- 56,5 %** sont réutilisés
- 33,3 %** sont recyclés
- 9,1 %** partent en combustion
- 0,7 %** sont valorisés énergétiquement
- 0,4 %** sont éliminés

Un premier recensement (non exhaustif) issu d'une enquête conduite à l'été 2021 montre que plus de 240 acteurs sont investis en Auvergne-Rhône-Alpes dans la collecte, le tri, le réemploi, l'upcycling ou le recyclage de textiles ; un chiffre en constante augmentation, qui démontre bien la prise en compte croissante des enjeux liés au textile.

Parmi ces structures, les acteurs de l'ESS sont des acteurs clés et historiques du réemploi, de la réutilisation et du recyclage des TLC. Qu'elles soient entreprises d'insertion, ressourceries, associations caritatives ou associations de sensibilisation, ces structures contribuent à la fois à prolonger la durée de vie des produits TLC pour mieux préserver l'environnement, à rendre accessibles des vêtements à bas prix, et à renforcer l'ancrage territorial de ces activités textiles.

¹ L'industrie textile en France : une production mondialisée, sauf pour les produits de luxe et les textiles techniques, INSEE Première n°1714, 2018.

² Rapport d'activité, Re-Fashion, 2020 : https://refashion.fr/pro/sites/default/files/rapport-etude/RE_FASHION%20RA%202020_BD.pdf

³ <http://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-mode-qqf/>

⁴ Re-Fashion, op. cit.

Depuis plusieurs années, les structures de l'ESS rencontrent cependant plusieurs difficultés, qui seront abordées dans les pages qui suivent, et qui ont conduit à la réalisation de cet état des lieux :

- La qualité des vêtements collectés régresse, ce qui réduit le potentiel de réemploi et réutilisation.
- En parallèle, les quantités collectées augmentent fortement. Les structures se retrouvent confrontées, pour un certain nombre d'entre elles, à des difficultés de stockage, qui ont été accentuées par la crise de la COVID-19 et la fermeture des frontières en 2020.
- Les soutiens financiers restent faibles, notamment de la part de l'éco-organisme, sur les opérations de collecte, de tri et de préparation de la matière, qui sont des

étapes cruciales pour recycler la matière mais qui sont laborieuses et coûteuses, demandeuses de beaucoup de main d'œuvre.

- La concurrence s'est intensifiée (notamment via les plateformes internet de revente de textiles de seconde main), ce qui impacte le modèle économique de certaines structures, basé sur la revente.

L'étude qui suit s'attachera à analyser le contexte et les évolutions récentes qui impactent le réemploi textile, les types d'activités existantes, les initiatives exemplaires, les contraintes rencontrées ainsi que des pistes de développement pour le réemploi des textiles.

1 - RÉEMPLOI TEXTILE : DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ?

1.1 DÉFINITION ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Selon l'ADEME, le **réemploi** désigne « toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »⁵. Le propriétaire du bien vend ou cède son bien à un tiers pour qu'il bénéficie d'une seconde vie. Il s'agit par exemple de la revente, du don ou du troc de vêtements.

La **réutilisation** désigne, elle, « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau »⁶. Le propriétaire se sépare de son bien qui rejoint la filière déchets. Le déchet subit alors une opération de traitement des déchets appelée « préparation en vue de la réutilisation » (nettoyage, réparation), lui permettant de retrouver son statut de produit. Cela comprend :

- Le **surcyclage** : par exemple, concevoir des articles de maroquinerie à partir de bâches publicitaires, ou réutiliser des chutes de production pour créer d'autres produits.

- Le **sous-cyclage** : par exemple, la réutilisation de linges découpés aux dimensions d'un chiffon puis vendus aux industries en tant que chiffons d'essuyage.

La réutilisation se différencie du **recyclage**, qui constitue une opération de valorisation des déchets avec un retraitement de la matière. Dans le cas du textile, le recyclage matière consiste en une régénération des textiles en fibres pour créer d'autres produits.

En lien avec les précédentes définitions, cette étude portera sur les difficultés et les opportunités liées au réemploi et à la réutilisation du textile d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) et des chutes de production, et sera centrée sur les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

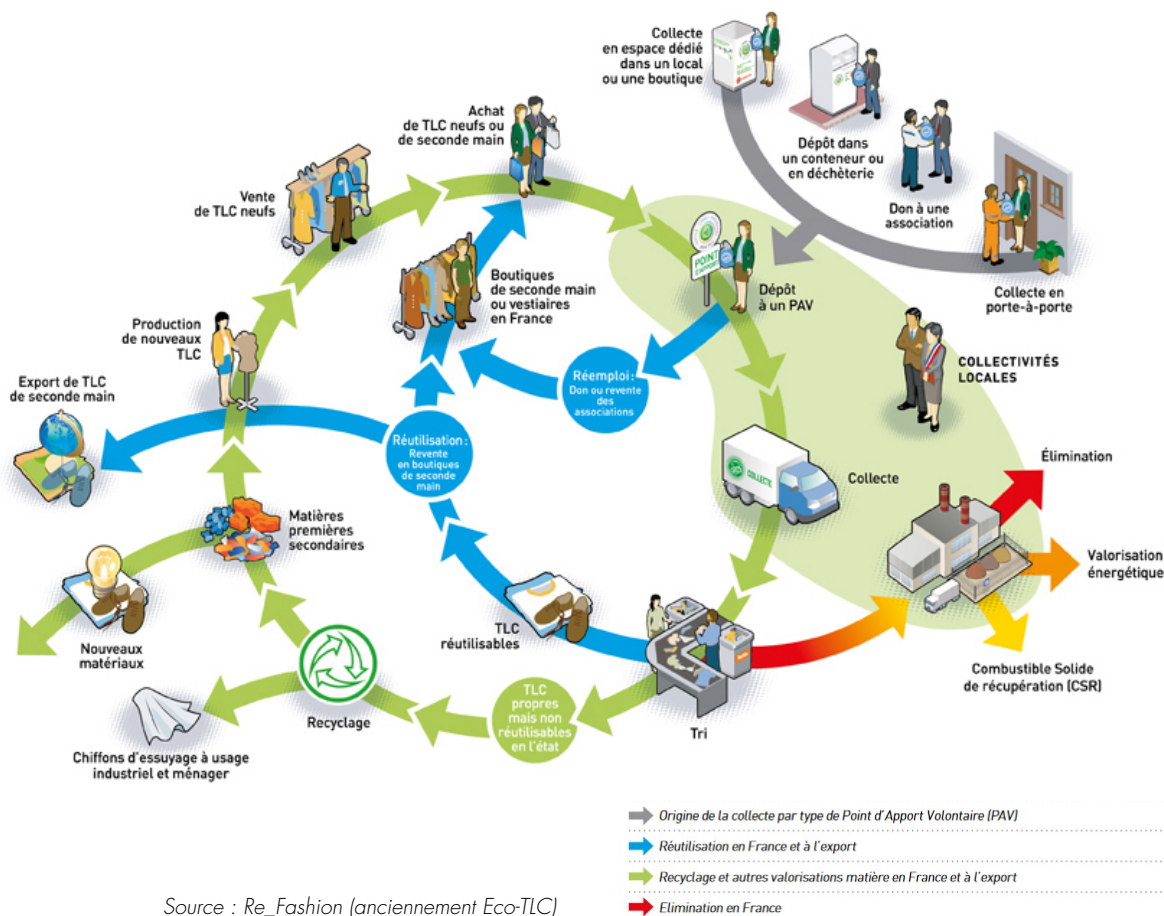
Par souci de simplification, le terme générique réemploi sera utilisé pour englober les deux procédés de valorisation du textile (réemploi et réutilisation).

⁵ Extrait de l'article 3 de la directive 2008/98/CE

⁶ Extrait de l'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement

1.2 LES ACTEURS DU RÉEMPLOI DES TEXTILES

Les opérateurs du réemploi textile sont nombreux et agissent pour certains à toutes les étapes de la chaîne de valorisation : collecte, tri, revente, réutilisation, recyclage... L'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de valorisation est présenté ci-après.



Source : Re_Fashion (anciennement Eco-TLC)

• Entreprises textiles

Les metteurs en marché (marques, entreprises et fabricants qui commercialisent des produits) sont redevables d'une écocontribution dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sur cette filière. Cette écocontribution contribue au financement des opérations de prévention et de gestion de la fin de vie des produits de la filière textile.

Les industriels textiles disposent de chutes de production (découpes issues de la production d'un article) et de stocks dormants (surplus de matière suite à la production d'un article) pouvant être réemployés pour la confection de nouveaux produits. Cela constitue un gisement intéressant pour le réemploi textile.

• Particuliers

Ils sont le premier maillon de la chaîne de valorisation, par leur acte d'achat, la façon dont ils utilisent les textiles et dont ils se défont du produit ensuite (apport volontaire, don, revente).

• Collectivités

Au niveau territorial, les collectivités (communes, EPCI, métropoles...) sont acteurs de la collecte et connaissent les écosystèmes locaux (habitudes des résidents, tissu associatif, infrastructures de collecte et tri). Elles travaillent en lien avec les acteurs de la collecte en mettant à disposition des espaces publics pour l'installation de Points d'Apport Volontaire (PAV), des locaux pour leur activité ou en les soutenant financièrement.

• Collecteurs

Ils organisent la collecte des textiles, via des points d'apport volontaire, qui peuvent être des conteneurs sur la voie publique ou directement sur le site de l'opérateur.

Les textiles collectés de cette façon sont ensuite triés. Beaucoup de structures ont une double compétence de collecte et de tri.

• Trieurs

Ils trient les textiles collectés selon différentes catégories. Le tri peut prendre en compte l'état général du produit, la typologie de l'article, la couleur ou encore la matière.

En fonction de ces critères, les textiles peuvent être revendus pour être réemployés, recyclés ou détruits (brûlés) en tant que Combustible Solide de Récupération (CSR).

• Confectionneurs / up-cycleurs

Ces structures mettent sur le marché des articles confectionnés à partir de matières issues de produits en fin de vie ou de chutes de production.

• Revendeurs (seconde main)

Ces structures permettent une réutilisation directe des produits d'habillement des particuliers. Ils sélectionnent les articles en meilleur état parmi les produits triés, qui sont revendus en boutiques d'associations (Emmaüs, Bric à brac...), friperies, recycleries... On retrouve aussi les solutions en ligne (leboncoin, Vinted...).

VOCABULAIRE

• Recyclerie

Une recyclerie est une structure du réemploi qui fait de la prévention, de la collecte de biens et de la valorisation. En général, ce sont des structures qui se spécialisent sur certains produits ou filières. Des « filières » collectent sélectivement certains objets ou matériaux en vue de leur réemploi.

• Ressourcerie

Une ressourcerie est une recyclerie avec un cahier des charges précis. Elle gère la sensibilisation des citoyens à la réduction des déchets, la récupération, la valorisation et la revente de tous types de biens sur un territoire donné. Il s'agit donc de structures de valorisation « multi-flux », qui ne se spécialisent pas dans une filière donnée.

1.3 BREF HISTORIQUE DU RÉEMPLOI

Le réemploi des textiles d'habillement a toujours existé, dans la famille, entre amis et connaissances, essentiellement sous forme de dons. Le système s'est monétisé avec la création des premières friperies, qui vendent et achètent des vêtements à des particuliers, dès le XIX^{ème} siècle en France, et plus particulièrement à Paris.

Dès 1984, Le Relais est créé par la communauté Emmaüs pour la collecte, le réemploi et le recyclage des textiles. La structure a une dimension nationale. Avec les années, les points d'apport volontaire et les initiatives fleurissent sur le territoire, avec des petites structures de l'ESS travaillant à une échelle plus locale.

En 2000, Réseau des Ressourceries a été créé afin de structurer les initiatives de ressourceries sur le territoire français. Il compte aujourd'hui plus de 160 structures.

Avec le déploiement des technologies digitales, de nouveaux services de revente des textiles d'occasion en ligne ont émergé, en complément des boutiques physiques : leboncoin ou encore Vinted pour les particuliers ; mais aussi Label Emmaüs ou encore Rebelote pour les structures de l'ESS.

En 2008, l'éco-organisme français des TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures) Eco-TLC, aujourd'hui Re_fashion, est créé. C'est la première fois que la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) est appliquée au textile, imposant à « toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché national à titre professionnel des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux ménages » une contribution au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Encore aujourd'hui, la France est le seul pays au monde disposant d'un éco-organisme dédié à la filière textile.



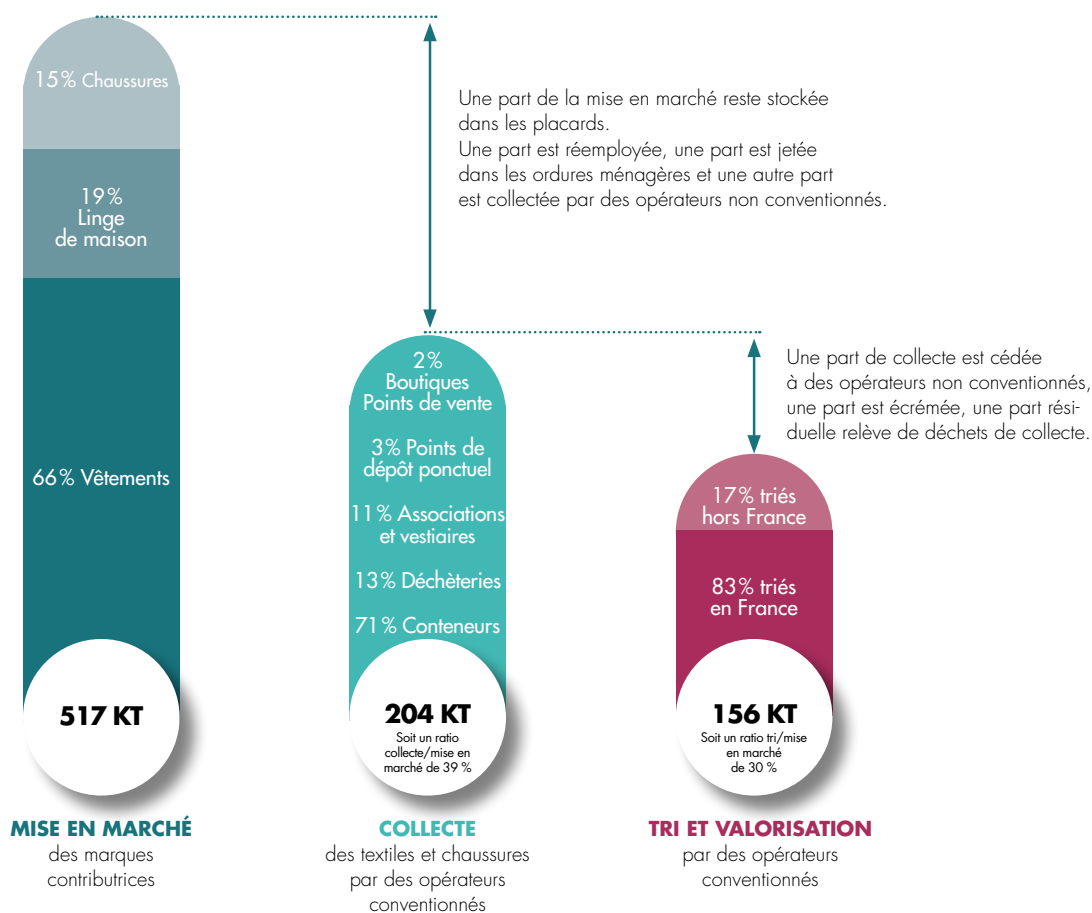
1.4 LES CHIFFRES CLÉS DU RÉEMPLOI TEXTILE

AU NIVEAU NATIONAL :

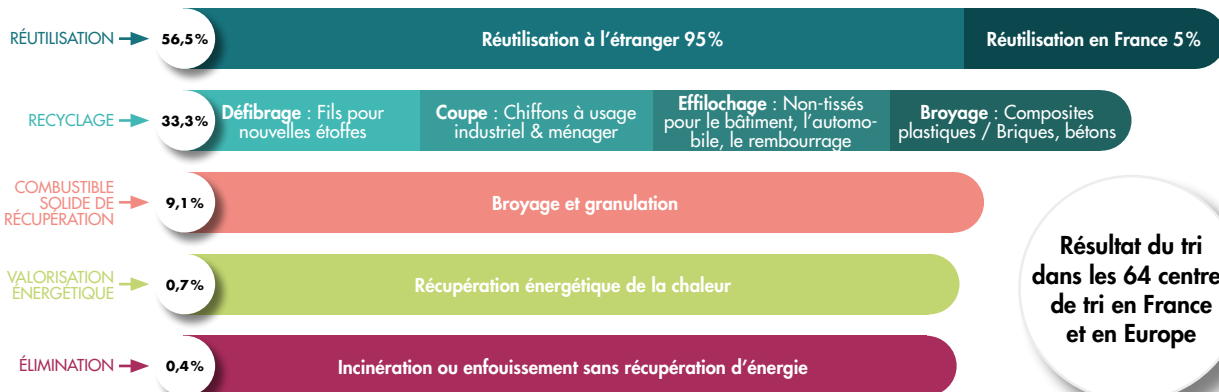
En 2020⁷ :

- 204 291 tonnes de textiles ont été collectées dans 44 633 points d'apport volontaire, ce qui représente 39 % des textiles mis sur le marché.
- 156 202 tonnes de textiles ont été triées, ce qui représente 30 % des textiles mis sur le marché.
- Dans les 50 centres de tri en France, représentant 83% du tonnage total trié, la réutilisation représente 56,6% des tonnages triés. Sur ces tonnages, 5% seulement sont réutilisés en France.

Les flux dans la filière Textile française



La deuxième vie des textiles et chaussures



Résultat du tri dans les 64 centres de tri en France et en Europe

⁷ Re-Fashion, op. cit.

FOCUS RÉGIONAL :

L'industrie textile est un secteur économique important en Auvergne-Rhône-Alpes⁸ en 2021 :

- la fabrication de textiles, les industries de l'habillement, cuir et chaussures représentent **851 établissements**.
- C'est 22 348 emplois salariés qui sont comptabilisés dans ce domaine.
- Pour l'étude, plus de 240 acteurs sur le réemploi textile ont été recensés.

Elle fournit donc un gisement important de matières et de déchets à traiter en fin de vie.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en AURA⁹ indique :

- En 2015, pour la filière REP textiles, linges, chaussures, 23 848 tonnes ont été collectées, soit un ratio de 3,05 kg/hab.

- L'objectif est de collecter 3 kg/habitant/an de textiles supplémentaires, dont la moitié est détournée du flux d'OMA¹⁰ et l'autre moitié est détournée du flux d'encombrants résiduels¹¹. Cela représente un tonnage supplémentaire de 26 000 tonnes en 2031.
- L'objectif est de valoriser 95% des textiles mis sur le marché, avec notamment un progrès sur le réemploi des textiles à hauteur de 1 kg/hab, soit 8 700 tonnes d'ici à 2031.

4 centres de tri mutualisés et en capacité de traiter de gros volumes sont recensés en Auvergne-Rhône-Alpes par Re_fashion, concentrés sur 3 départements :

- EVIRA, St André-le-Gaz (Isère)
- Alpes TLC, Gilly-sur-Isère (Savoie)
- Le relais 42, Pélussin (Loire)
- Le tri d'Emma, Villerest (Loire)

2 - ENJEUX DE TRANSFORMATION DE LA FILIÈRE TEXTILE

2.1 ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX : DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LA CRÉATION

D'ACTIVITÉS LOCALEMENT, EN GARANTISSANT L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE D'HABILLEMENT

Les dernières décennies ont été marquées par une forte délocalisation de la production textile en France, vers des pays pouvant produire à moindre coût, avec une main d'œuvre bon marché, pour des textiles de basse et moyenne gammes. La crise COVID et le constat de l'absence de fabrication de masques au niveau national ont remis au cœur du débat public la question de la relocalisation de la production industrielle et notamment textile, comme un enjeu majeur.

L'industrie textile représente encore près de 850 établissements et 21% de l'emploi salarié régional en 2021, avec une spécialisation dans les textiles techniques et les textiles de luxe.

Cependant, l'industrie textile et la grande distribution sont aujourd'hui prises entre deux injonctions qu'elles peinent à réconcilier : permettre à tous d'accéder à un habillement de qualité à prix accessible, sans dégrader la qualité des produits et en anticipant leur fin de vie.

Au-delà de la relocalisation de la production, le développement du réemploi textile offre des perspectives bénéfiques

pour le territoire régional en termes d'emplois et d'inclusion sociale :

- Le réemploi des chutes de production ou l'upcycling textile permet la valorisation de matières, auparavant considérées comme des sous-produits ou des déchets, et **limite ainsi le coût des matières premières pour de la fabrication locale**.
- Le réemploi participe à la **création d'emplois non délocalisables** liés à la collecte, au tri et à la revente des TLC, tout en favorisant l'insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées de l'emploi.
- Le réemploi textile au sein des boutiques solidaires permet de lutter contre la précarité et **favorise l'accessibilité prix des vêtements**.
- Les ateliers grand public animés par les structures de l'ESS spécialisées dans le réemploi (ateliers couture, réparation, upcycling...) contribuent à **créer du lien social et à lutter contre l'isolement de certains publics**.

⁸ Chiffres clés AURA en 2021, CCI

https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/sites/default/files/fichier_telechargement/eie2021-chiffres_cles_ara_2021-fraweb.pdf

⁹ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, p. 340, URL pour le télécharger : <https://www.auvergne-rhone-alpes.fr/actualite/783/23-prevention-et-gestion-des-dechets-un-plan-ambitieux-pour-une-region-durable.htm>

¹⁰ Ordures Ménagères et Assimilés : déchets des ménages et des acteurs économiques collectés avec ceux des ménages

¹¹ Encombrants résiduels : ordures constituées par tout ce qui reste lorsque les déchets ont été triés (poubelle grise)

2.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : DIMINUER LE POIDS CARBONE D'UN SECTEUR

EN PERPÉTUELLE CROISSANCE

Selon l'ADEME, le nombre de vente de vêtements a doublé en l'espace de 15 ans¹². Cette augmentation rapide s'est accompagnée d'une chute des prix et d'une utilisation décroissante des produits. Plus connu sous le nom de « fast fashion », cette tendance génère des déchets sans optimiser le cycle de vie des produits. De la même manière, l'industrie textile continue de se développer au niveau mondial, générant des échanges mondiaux multiples entre l'étape de production de la matière, de confection des produits et de distribution.

L'augmentation de la demande pour des produits textiles en France, qu'il s'agisse de TLC ou de tissus techniques, nécessite donc de repenser les approvisionnements afin de sécuriser la chaîne de production et d'optimiser son cycle de vie.

Selon l'ADEME, pour les articles d'habillement, **les deux phases de cycle de vie qui contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre sont la phase de production des matières premières et l'étape de mise en forme.**

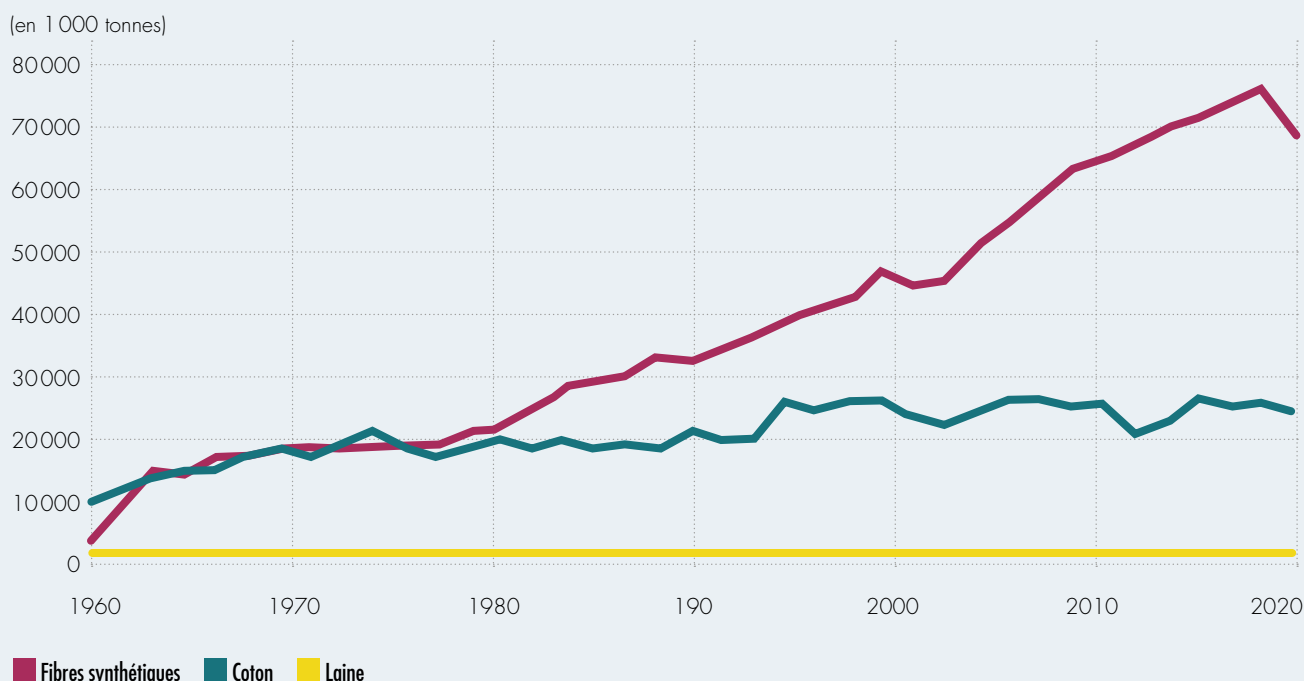
Le bilan environnemental de la production des matières premières comme le coton ou les fibres synthétiques s'explique

par sa forte consommation d'énergie, d'eau et de matière. La production de fibres synthétiques représente par exemple 70 millions de barils de pétrole consommés chaque année¹³. Le poids carbone des produits TLC va également dépendre de la source d'électricité utilisée lors de la mise en forme, ainsi que du transport. La production et le transport des textiles génèrent 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre par an, soit davantage que tous les vols internationaux et les transports maritimes réunis¹⁴.

Le réemploi de textiles localement permet donc de réduire le bilan carbone, via un modèle économique plus circulaire :

- Le réemploi permet de **réduire l'impact des phases de production de matière première et de mise en forme** (consommation en eau, en énergie, matières premières) de l'industrie textile.
- Le réemploi agit sur **l'allongement de la durée d'usage des produits**, qui peuvent connaître une seconde, voire de multiples vies.
- Le réemploi se couple à **une réduction des déchets liés au cycle de production textile.**

Évolution de la production mondiale de laine, de coton et de fibres synthétiques



Source CIFRS

¹² Revers de mon look. Quels impacts ont mes vêtements et mes chaussures sur la planète ?, ADEME, 2019
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/expo_lereversdemonlook_complet.pdf

¹³ Ibid

¹⁴ A new textiles economy: redesigning fashion's future ; Fondation Ellen Macarthur, novembre 2017

3 - RÉEMPLOI : UN POTENTIEL CROISSANT ET DES INITIATIVES INSPIRANTES

3.1 LES LIMITES ACTUELLES DU RECYCLAGE

Lorsqu'on parle de recyclage des textiles, il s'agit le plus couramment de recyclage mécanique : broyage, effilochage, découpage, défibrage... Via ces procédés, les textiles usagés peuvent servir à la fabrication de nouveaux textiles (recyclage en boucle fermée), ou de produits non textiles, comme des plastiques (recyclage en boucle ouverte).

De nombreuses initiatives de recyclage des textiles ont vu le jour depuis les années 2000 en France et ailleurs en Europe. **Cependant, le développement des filières de recyclage connaît aujourd'hui des freins d'ordre organisationnel (structuration de la filière, massification du gisement, du tri...) mais également techniques :**

- Les fibres mélangées dans les produits finis nécessitent des procédés de recyclage différents et une séparation des matières.
- Le délissage des textiles est compliqué à mettre en œuvre (ôter les boutons, fermetures éclair...).
- Les capacités de recyclage en France ne permettent pas

de traiter tout le gisement textile : l'opération relève alors de boucles longues, faisant intervenir plusieurs acteurs et le transport des matières sur de longues distances. La pandémie de 2020 et les blocages qu'elle a entraînés ont d'ailleurs démontré la dépendance de la filière textile à l'export pour le recyclage de ses déchets.

Par ailleurs, **le procédé de recyclage textile est énergivore en lui-même** puisqu'il nécessite la régénération des textiles en fibres. Cela pèse sur le bilan environnemental des produits issus de matières recyclées. Les textiles ne peuvent pas non plus se recycler « à l'infini » : les procédés mécaniques ne permettent pas de récupérer 100% de la matière pour faire des fibres, et les fibres qui sont récupérées après l'effilochage sont généralement plus courtes et moins résistantes que des fibres neuves.

Ainsi, le recyclage apparaît plutôt comme une solution complémentaire au réemploi, qui doit être privilégié et développé lorsque cela est possible.

3.2 LA RÉGLEMENTATION EN ÉVOLUTION : FOCUS SUR LA LOI AGECE

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE, est venue renforcer le cadre réglementaire en faveur de la prévention des déchets. A plusieurs titres, ces mesures impactent l'industrie textile et poussent au développement du réemploi. Son titre III consacre 30 articles pour « favoriser le réemploi et la réutilisation »¹⁵.

3.2.1 RENFORCEMENT DE LA REP

La loi AGECE vise à transformer l'organisation des REP pour passer d'une optique de gestion des déchets à une logique de prévention de ces derniers. Pour cela, elle s'appuie sur plusieurs leviers :

- Mise en œuvre d'un système de bonus-malus, ou **éco-modulation** versée par les metteurs en marché aux éco-organismes qui varie en fonction de l'incorporation de matières recyclées et/ou réemployées dans leurs produits.
- Création de fonds réemploi fléchés vers l'ESS : les producteurs de certaines filières comme le textile contribueront à ces fonds à hauteur de 5% de leur contribution à la filière REP. Les ressources de ces **fonds seront intégralement fléchées vers des acteurs de l'ESS** agissant dans le réemploi textile.

3.2.2 AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Au 1^{er} janvier 2022, les metteurs sur le marché auront l'obligation de mettre à disposition des éléments sur la performance environnementale au moment de l'achat d'un produit. Cette mesure permettra donc de valoriser les acteurs intégrant des pièces réutilisées dans leur processus de production.

3.2.3 INTERDICTION

DE LA DESTRUCTION DES INVENDUS

A partir du 1^{er} janvier 2022, la loi interdit la destruction des invendus et oblige à recourir systématiquement au réemploi (notamment par le don), à la réutilisation et au recyclage des produits neufs invendus vestimentaires. Aujourd'hui, les entreprises détruisent cinq fois plus qu'elles ne donnent. Cette mesure vise à favoriser le don en faveur des associations et entreprises ESS de lutte contre la précarité.

¹⁵ Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.
URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041553759/>

3.2.4 ZONE GRISE :

LES TEXTILES PROFESSIONNELS

Les textiles professionnels ne sont pas couverts par la REP. Ils constituent pourtant un gisement considérable (vêtements logotisés, équipements de protection...). Actuellement,

faute de filière de réemploi ou de recyclage, les vêtements professionnels sont majoritairement détruits par incinération.

Le projet FIREX (Filière Industrielle du Recyclage Textile), qui s'appuie sur un consortium composé entre autres d'acteurs régionaux (Synergie TLC, Tissages de Charlieu, Mapéa...), est l'un des projets démonstrateurs sur le recyclage textile qui intègre la question des vêtements professionnels.

3.3 UN GISEMENT CONSÉQUENT POUR DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI

La quantité de textile collectée en France a augmenté de plus de 60% en l'espace de 5 ans. Pourtant, le maillage territorial des points de récupération des textiles ménagers n'est pas encore optimal et on peut aisément supposer que le gisement pourrait se massifier avec son développement.

Le potentiel de réemploi des vêtements neufs invendus et textiles professionnels, évoqués ci-dessus, vient conforter le sentiment qu'une partie du gisement est encore très peu exploitée.

Outre les vêtements qui ne sont plus portés et qui peuvent se destiner à la vente de produits de seconde main, ou à de nouvelles créations, les « chutes de production » sont aussi un

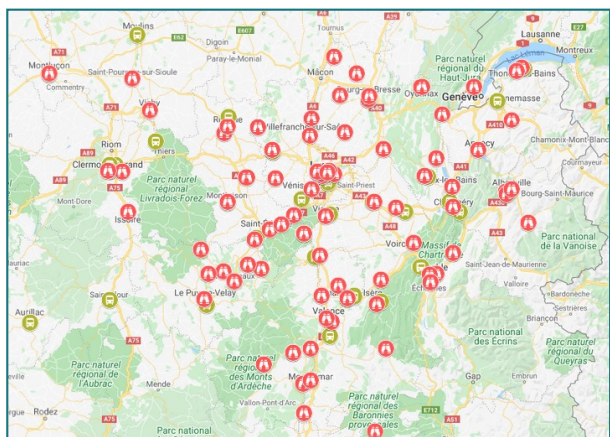
gisement à réintégrer dans le processus de production. Elles pourraient être réutilisées pour créer de nouvelles pièces, en tant que matière première.

Les structures présentes sur le territoire n'ont pas toutes la même capacité de collecte et de stockage des textiles et l'accroissement du gisement nécessiterait le développement de nouveaux moyens. **Parmi l'échantillon de structures ayant répondu à l'enquête conduite l'été 2021 auprès des acteurs du réemploi, les quantités annuelles collectées variaient de 10 à 3000 tonnes par an !** Les contraintes qu'elles rencontrent et les pistes de solution pour développer le réemploi seront présentées dans la partie 4 ci-dessous.

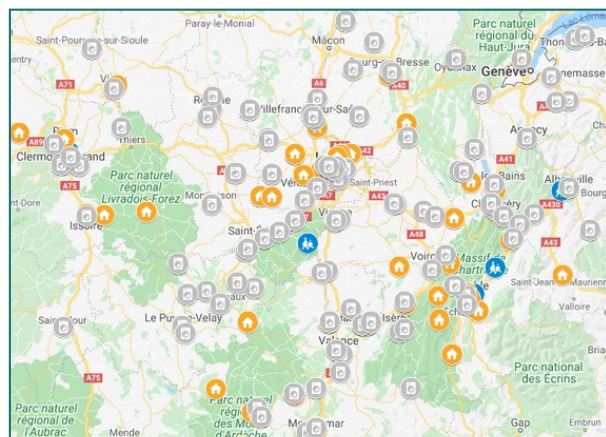
3.4 UNE MULTITUDE DE PROJETS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les cartes des acteurs du réemploi textile en Auvergne-Rhône-Alpes, présentées ci-dessous, montrent le dynamisme des structures de l'ESS impliquées sur cette thématique. La coopération, inscrite dans les principes fondateurs de l'ESS, favorise en effet le déploiement du réemploi : les acteurs nouent le lien nécessaire entre eux pour proposer des solutions ancrées sur le territoire, agrégeant des compétences tout au long de la chaîne de production textile. Cela peut aussi passer par la mutualisation des outils ou des ressources humaines, de la recherche des exutoires...

Acteurs de la collecte et du tri des textiles recensés



Acteurs du réemploi (boutiques solidaires, ressourceries, etc.)



ZOOM sur quelques acteurs de la région, participant activement au réemploi textile



Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris (69)

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique œuvrant dans le Rhône pour venir en aide aux personnes isolées et aux familles en difficulté. Parmi ses missions, l'insertion professionnelle comprend des activités en lien avec toute la chaîne du réemploi textile. Le Foyer est en charge de la collecte des PAV Textile avec l'Armée du Salut dans la Ville de Lyon, en partenariat avec la collectivité. L'association dispose d'un centre de tri à Décines, où une partie des textiles collectés part pour de la revente dans des magasins spécialisés, « les Bric à bras ». Certains Bric à bras font leur propre collecte, tri et revente, dans une logique de réemploi encore plus locale.

 <https://www.fnds-a.org>



GRE'SY - GREsivaudan SYnergies associatives (38)

Depuis août 2015, GRE'SY est une association engagée dans l'économie circulaire, sociale et solidaire qui s'efforce d'améliorer l'employabilité de ses salariés et de ses bénévoles. Elle collecte 30 tonnes de textile par mois, valorisées de différentes manières :

- Revente dans un réseau de 5 magasins en ultra-local pour les particuliers
- Upcycling à travers un atelier couture animé par un salarié
- Transformation de draps d'hôpitaux en chiffons
- Revente à l'international, en lien direct avec les ONG bénéficiaires pour limiter le nombre d'intermédiaires et maîtriser les débouchés

 <https://www.gresy.fr>



Le mouton à lunettes (73)

Le mouton à lunettes est un acteur de la revente de vêtements pour enfants de seconde main ayant conçu une offre économique innovante : les produits sont loués ou achetés via une plateforme en ligne par les particuliers, repris après usage, réparés ou upcyclés dans un atelier situé en Savoie pour allonger leur durée de vie.

 <https://lemoutonalunettes.fr>



Les Tissages de Charlieu (42)

Les Tissages de Charlieu est une entreprise de tissage plus que centenaire, engagée dans le développement de solutions d'économie circulaire pour la filière textile. Production locale, réemploi et recyclage des textiles... L'entreprise se positionne sur l'ensemble de la filière au travers de projets innovants. En 2009, Les Tissages de Charlieu ont créé l'association ALTER-TEX, qui regroupe des industriels du secteur textile. Son objectif alors est de structurer le développement durable dans l'industrie textile française. ALTER-TEX souhaite aussi mettre en valeur le textile français qui justement répond à des normes environnementales et sociales très strictes.

L'entreprise Les Tissages de Charlieu travaille de longue date avec des acteurs de l'ESS du territoire et s'est transformée, lors de son assemblée générale de fin 2021, en société à mission.

 <https://tissagesdecharlieu.fr>



Collectif Fringant (63)

Le Collectif Fringant est une association qui rassemble les acteurs clermontois du textile alternatif. Ce projet recense dans un guide gratuit plus de 40 organisations s'impliquant dans le réemploi et le recyclage textile. Créé fin 2019 à l'initiative des associations Flax Clermont, L'Affinerie et Recycl'art Auvergne dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, le collectif a pour objectif de créer un espace de rencontre sur ces sujets, et de sensibiliser le plus grand nombre aux alternatives possibles pour appréhender le textile de manière durable et éthique.

 <https://www.facebook.com/collectif.fringant/>



Synergies TLC (38 - 73 et ailleurs)

Agréé par Re_Fashion, Synergies TLC regroupe plusieurs acteurs spécialisés dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles usagés. En Auvergne-Rhône-Alpes, Tri-vallées (38) est une coopérative chargée de la collecte, tandis que Alpes-TLC (73) gère un centre de tri, employant des personnes en insertion ou en situation de handicap. La crème des textiles collectés et triés alimente la boutique de l'atelier 815, situé à Albertville, en réemploi. Le groupement mène également de la R&D afin d'optimiser le tri et la valorisation des textiles usagés impropres au réemploi, à travers des solutions locales de recyclage.

 <https://synergies-tlc.com>



Maison Ma Bille (69)

Maison Ma Bille est un tiers-lieu textile implanté à Lyon qui propose un espace de confection dans un coworking textile, une recyclerie pour revaloriser les textiles de seconde main, des ateliers et des cours techniques pour transmettre les savoir-faire liés à la confection textile.

 <http://www.maisonmabille.fr>



Feat (69)

Feat désigne un collectif de marques, de fabricants textile, de confectionneurs, de professionnels de la mode engagés et unis pour une filière textile locale et durable à Lyon. Parmi les projets figure le développement d'une tissuthèque physique et digitale pouvant référencer d'une part les textiles naturels, biologiques et recyclés des industriels de la région, et d'autre part, les textiles issus de stocks dormants (chutes, anciennes collections, rebuts...). Cette tissuthèque sera pour les industriels l'occasion de bénéficier de solutions de distribution et de valorisation locales, et pour les confectionneurs de sourcer des textiles à surcycler, facilement et à moindre coût.

 <https://www.feats-coop.fr>



Fibr'Ethik (73)

Association, reconnue depuis 2021 comme Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), Fibr'Ethik déploie une activité d'upcycling dans son atelier d'éco-maroquinerie depuis 2014. Des bâches promotionnelles, kakémonos, voiles de parapentes, oriflammes, sont récupérés et transformés en sacs, sacoches, trousses, housses de protection, etc.

L'atelier emploie aujourd'hui 9 salarié.es en parcours d'insertion (et 2 encadrantes techniques), qui travaillent sur leurs produits de la découpe à la finition. En 2018, ce sont 500 à 600 kg de bâches qui ont été transformés par la création de 400 produits.

 <http://r-fibrethik.fr>



4 - CONTRAINTES RENCONTRÉES ET PISTES DE DÉVELOPPEMENT POUR LE RÉEMPLOI DES TEXTILES

La filière du réemploi textile est mondialisée. Suite à l'opération de tri, 50% à 80% des textiles sont revendus à l'export. Plusieurs modèles existent, au travers de partenariats directs avec des ONG internationales, ou via des plateformes intermédiaires, souvent situées en Europe de l'Est, chargées de revendre les articles, principalement en Afrique. Cette part importante de revente à l'international est due au fait que la majorité des articles collectés et triés n'ont pas un niveau de qualité suffisant pour être revendus en France. Cela permet de donner une seconde vie à ces textiles, mais reste insatisfaisant d'un point de vue environnemental, parfois également d'un point de vue économique et social.

Deux principaux points clés ont été identifiés pour accélérer le réemploi textile à l'échelle régionale et nationale :

- capter un gisement plus important et plus qualitatif, mais aussi plus régulier,
- travailler les solutions d'upcycling et le réemploi des chutes textiles, au niveau local.

Les éléments présentés ci-dessous sont majoritairement issus d'une enquête réalisée auprès d'une cinquantaine de structures du réemploi textile d'Auvergne-Rhône-Alpes au mois de juillet 2021, ainsi que d'une veille réalisée à l'échelle nationale.

4.1 LA RÉUTILISATION DU TEXTILE D'HABILLEMENT

4.1.1 APPROVISIONNEMENT :

ASSURER LA QUALITÉ DU GISEMENT

ET LA RÉGULARITÉ DE L'APPORT TEXTILE

4.1.1.1 Un gisement « tout venant » difficile à réemployer

La question de la qualité et de la diversité des textiles d'habillement est centrale afin de pouvoir les valoriser au mieux. En effet, le gisement perçu par les collecteurs est très variable du point de vue de la qualité et de la diversité :

- **Qualité** : avec le phénomène de « Fast fashion », la matière des vêtements produits est de moins bonne qualité, ce qui impacte la durabilité, rendant plus difficile la valorisation et nécessitant souvent une étape de réparation à cause de l'état des vêtements (tâches, trous...). La présence de logos est également un frein pour la réutilisation directe des produits.
- **Diversité** : la composition des produits peut aussi représenter un frein à la valorisation. Les articles collectés sont composés de matières très diverses, dont la composition n'est pas toujours connue (50% des informations sur les étiquettes des produits seraient inexacts).

Pour compenser la baisse de qualité d'une partie du gisement, l'une des pistes pour les acteurs du réemploi consiste à aller capter un gisement avec un potentiel de réemploi plus important, mais encore insuffisamment exploité.

4.1.1.2 Augmenter la part du gisement collecté auprès des différentes cibles

La première étape afin de valoriser la matière est de capter « le bon gisement ». Pour ce faire, les opérations de collecte et de tri sont essentielles. Comme cela a déjà été évoqué, moins de 40% des textiles mis en marché sont collectés aujourd'hui par la bonne filière (borne textile ou repreneur).

Un premier pas est **d'intensifier la communication et de faciliter les solutions de collecte, auprès des particuliers et des entreprises.**

L'une des pistes pour aller plus loin, pourrait être **la création d'une plateforme via une mise en réseau des petites structures pour mailler le territoire et proposer des solutions clefs en main aux marques et aux metteurs en marché.** Ainsi, pour anticiper l'augmentation du gisement avec l'application de la loi AGECL¹⁶, « il pourrait être plus facile de mutualiser un poste pour aller chercher le gisement professionnel car on se situe sur une nouvelle activité et il n'y a pas encore de concurrence », cite l'une des structures enquêtées.

Ce modèle permettrait de rediriger les meilleurs articles pouvant être réemployés afin de les proposer en seconde main dans des points de vente locaux, le reste des textiles collectés pouvant être trié en mutualisant l'activité.

En complément, **le maillage des points de collecte sur l'espace public pourrait également être optimisé**, en lien avec les collectivités territoriales, et afin que chaque citoyen identifie plus directement ce qui peut être collecté, dans quel état, et pour quel usage par la suite (réemploi, recyclage, export...).

En allant plus loin dans la recherche d'amélioration de la qualité du gisement dès la phase de collecte, une autre piste serait de séparer les circuits d'apport, en différenciant les articles réemployables des autres : c'est-à-dire séparer le textile voué au recyclage et celui qui est en suffisamment bon état pour être revendu.

Des ateliers de formation à la reconnaissance de différents types de tissus ainsi que leur impact écologique pourraient par exemple être organisés afin de modifier les comportements d'achat mais aussi préparer le terrain pour une collecte responsable de vêtements usagés.

Aujourd'hui la filière de collecte opère une massification du gisement, qui est cependant désordonnée. Un modèle plus local, s'appuyant sur des structures plus proches du citoyen mériterait de se développer.

4.1.1.3 Se positionner sur le marché des invendus vestimentaires

Aujourd'hui, les invendus vestimentaires constituent un gisement peu exploité. Parmi les acteurs de la revente de textiles interrogés, seule la moitié des répondants à l'enquête a déclaré capter des invendus neufs, tandis que la quasi-totalité revend des vêtements de seconde main collectés auprès des particuliers.

Les freins identifiés sont la présence de logos ainsi que la volonté des marques ou des metteurs en marché de ne pas brader leurs produits invendus, ce qui peut les amener à privilégier le don dans des filières à l'international ou bien le recyclage au détriment de la réutilisation. Par ailleurs, les metteurs en marché n'ont pas forcément connaissance des réseaux d'acteurs du réemploi existants sur leur territoire, et ceux-ci peinent à faire connaître leur activité et à monter de multiples partenariats.

Or, ce marché est amené à se développer massivement, notamment avec l'injonction de la loi AGECL interdisant la destruction des invendus. Un modèle bénéficiant à l'ensemble des acteurs de la valorisation des invendus (marques, collecteurs, utilisateurs finaux) doit se structurer, **qui pourrait passer également par une offre d'identification du gisement et de collecte mutualisée entre acteurs d'un même territoire.**

Il conviendrait, en premier lieu, d'aller investiguer les solutions existantes mises en œuvre par les marques et les distributeurs pour la gestion de leurs invendus, et d'identifier les besoins non ou mal couverts, auxquels les acteurs du réemploi pourraient répondre.

¹⁶ Pour rappel, à partir du 1^{er} janvier 2022, la loi interdit la destruction des invendus et oblige à recourir systématiquement au réemploi (notamment par le don), à la réutilisation et au recyclage des produits neufs invendus vestimentaires.

4.1.2 ASSURER LES CAPACITÉS DE GESTION

DU FLUX DE TEXTILES ENTRANTS

4.1.2.1 Développer la capacité de stockage

La question de l'espace, qu'il soit pour le stockage ou pour la surface de vente, est une problématique récurrente, relevée par de nombreux acteurs sondés. Le flux de textiles collecté est déjà supérieur à la capacité de stockage de bon nombre d'entre eux, et la perspective d'augmenter la part du gisement collecté, évoquée ci-dessus, vient remettre cette problématique au centre.

30% des répondants à l'enquête envisagent comme perspective l'agrandissement ou l'installation de nouveaux locaux de stockage ou de vente. **L'espace disponible actuellement est ainsi vu comme l'un des freins empêchant le développement des structures du réemploi.**

L'une des solutions envisageables serait **la création d'une plateforme physique, d'un lieu de mutualisation du stockage des textiles**, avant de les trier et de les redistribuer vers les structures du réemploi ou du recyclage.

4.1.2.2 Développer la capacité de tri

Parmi les personnes interrogées, 33% estiment avoir des besoins en formation pour leurs équipes. Les besoins exprimés sont divers, mais **la reconnaissance des textiles pour le tri** se révèle être un enjeu pour une grande partie des organisations. Le tri des textiles est quasiment exclusivement réalisé

manuellement. C'est donc une étape longue et coûteuse. Les structures concernées ont besoin de personnel formé, afin de classer les produits triés en catégories, prenant en compte le type d'article, son état et sa composition. Les agents de tri ne peuvent en effet se fier uniquement aux étiquettes, qui sont souvent illisibles, absentes ou fausses. Le turn over qui existe sur les postes, principalement occupés par des salariés en insertion, ne facilite pas l'acquisition d'une expertise sur l'ensemble des textiles. L'appui d'experts, ponctuellement, pour estimer la valeur de certains textiles (fourrures, cuir...) peut se révéler intéressante.

Certaines structures évoquent le besoin de former les agents au réemploi globalement, incluant le tri, la réparation, la couture... mais aussi le volet logistique. Dans une optique de coopération, il semble que **la mutualisation des formations pourrait permettre de les rendre plus accessibles pour les plus petites structures.**

La création de plateformes de mutualisation de sur-tri textile, pour absorber les surplus, mutualiser les coûts, les compétences et éventuellement les débouchés, est intéressante au regard des besoins exprimés. Le modèle économique des plateformes existantes reste toutefois fragile, au regard des quantités collectées qui augmentent très fortement, alors même que les débouchés sont insuffisants. **Il paraît donc primordial de développer des partenariats localement, avec les entreprises du territoire, pour identifier de nouveaux exutoires pour ces textiles, dans des filières de recyclage ou d'upcycling.**

4.2 L'UPCYCLING ET LE RÉEMPLOI DES CHUTES TEXTILES

4.2.1 DÉVELOPPER L'UPCYCLING

D'autres procédés de valorisation (nécessitant cependant des opérations de transformation) permettent de réemployer la matière localement. **Les opérations de surcyclage ou d'upcycling, permettent de produire un article à plus forte valeur ajoutée que celle du produit initial** : on revalorise l'objet, sans dégrader la matière, qui reste intacte, à la différence du recyclage.

On retrouve dans ces opérations la création de collections d'habillement haut de gamme ou encore le réemploi des textiles dans des pièces d'ameublement.

L'upcycling relève d'un effort de créativité. La plupart du temps, c'est la matière et l'analyse du tissu qui inspirent l'objet à créer : la perméabilité, l'élasticité, le toucher, la couleur, etc. De plus, la dimension variable des matières à réemployer reste une contrainte forte. De ce fait, à la différence de la création d'un vêtement « neuf », l'upcycling ne permet pas une liberté totale dans la conception à l'heure actuelle.

Certaines initiatives d'upcycling très ciblées (fabrication de petites séries d'accessoires, etc.) se multiplient aujourd'hui et

ont pour avantage de **sensibiliser le consommateur à une économie plus circulaire et une consommation plus responsable**. Dans ces cas, l'approvisionnement de matière n'est pas une contrainte forte ; mais l'impact est limité, car ce sont de très petits volumes de textiles qui sont détournés de la benne. Pour upcycler de plus gros volumes et offrir une seconde vie à des séries de vêtements usés, tachés, troués ou tout simplement invendus, **la « réparation créative » pourrait être massifiée, afin de créer des vêtements uniques, customisés.**

En complément, la réparation créative permettrait également de créer de nouvelles gammes de vêtements, renforcés ou fonctionnalisés. Par exemple, la création d'une collection de vêtements de sport avec des protections intégrées pourrait être envisageable.

Le développement de l'upcycling à plus large échelle nécessite dans tous les cas de nouveaux outils et de nouvelles coopérations pour approvisionner les créateurs de manière pérenne : **il semble nécessaire de créer de nouvelles places de marché / plateformes numériques, pour faciliter et fluidifier ces échanges.**



4.2.2 SOURCER ET RÉEMPLOYER

LES CHUTES DE PRODUCTION

A l'étape de mise en forme, en production, la découpe des pièces de chaque vêtement génère entre 20 et 30% de chutes de tissus. Elles pourraient être réutilisées pour créer directement de nouvelles pièces ou fournir des professionnels et particuliers, qui souhaitent s'approvisionner en tissu. Pourtant, très peu de répondants à l'enquête collectent des chutes de production. Peut-être par manque de débouchés identifiés pour ces textiles, mais également par manque de connaissance du gisement.

Le surcyclage connaît une première difficulté : la **diversité de format des chutes de production**. Il est difficile de les réintégrer dans le processus de production d'où la chute est issue. La création de produits et de valeur par le surcyclage des chutes de production est donc un processus créatif lent et non industrialisé, qui suppose la conception de gammes de produits spécifiques, essentiellement par des TPE et PME, qui n'ont pas forcément de liens préétablis avec les industries textiles.

L'un des principaux freins auxquels se heurtent donc ces jeunes marques du surcyclage est le **sourcing de la matière**. Le ciblage en amont du fournisseur, de la matière pour assurer la régularité et la qualité des chutes revêt donc une grande importance. Afin de nouer des partenariats solides avec des industriels textiles

dans le but de valoriser la matière inutilisée (chutes de productions et stocks dormants) sans s'éparpiller, il est important de bien cibler les entreprises à démarcher. Ce ciblage peut se faire sur des critères de matière ou des indices géographiques.

Une des attentes majeures des entreprises pour contractualiser concerne **la régularité de l'échange**. Il faut ainsi pouvoir s'engager à récupérer la matière non voulue par l'industriel périodiquement. C'est de cette façon que l'entreprise y trouve compte : elle peut valoriser sa matière avec le moins de gestion possible. Cela permet aussi de s'affranchir de la problématique de stockage.

Du fait de la taille des structures du surcyclage, un **approvisionnement local est plus évident**. C'est aussi le plus bénéfique en termes environnementaux, il est donc logique que les acteurs du surcyclage se mettent en relation à un niveau local. Cependant, la coopération entre ces différents acteurs est encore loin d'être fluide, beaucoup d'industriels du textile ne savent pas comment disposer de leurs chutes et les confectionneurs ne savent pas où se fournir.

La mise en place d'une « tissuthèque », ou d'un lieu mutualisé de stockage et revente de ces matières, semble constituer une piste intéressante pour répondre à la fois aux besoins des industriels et des créateurs. Ce type de projets est déjà à l'étude sur certains territoires, et pourrait s'appuyer sur des acteurs du réemploi existants, notamment pour mutualiser les opérations de collecte.

CONCLUSION :

Bien que cette note traite spécifiquement du réemploi des textiles en Auvergne-Rhône-Alpes, on perçoit l'importance de travailler de concert sur des solutions de réemploi et de recyclage, aucune solution ne pouvant aujourd'hui absorber la majorité des gisements textiles.

Quel que soit le débouché envisagé, la question de la coopération et de la structuration de la filière est au cœur de toutes les problématiques. Parmi les répondants à l'enquête conduite à l'été 2021, plus des 2/3 rencontrent des difficultés à trouver de nouveaux partenaires pour leur activité de réemploi textile. Les raisons évoquées sont principalement le manque de partenaires identifiés sur le territoire, le peu de connaissance de l'écosystème local, le manque de temps

pour rechercher ces partenaires... La question de la mutualisation de la collecte des gisements et de l'orientation vers de nouveaux débouchés, à travers l'organisation d'une filière de valorisation textile ressort donc comme un besoin partagé.

Plusieurs initiatives se développent en France et en Auvergne-Rhône-Alpes, pour tenter de résoudre cette problématique, faire dialoguer et commercer ces différentes structures entre elles.

Cette enquête se base sur les problématiques et les besoins des structures du réemploi en région, et mérite, pour faciliter le développement de nouveaux débouchés à court terme, d'être complétée par une enquête des gisements et besoins industriels.

ACTEURS RESSOURCES

TECHTERA

Techtera est le pôle de compétitivité français dédié à la filière textile. Techtera a pour vocation de renforcer la compétitivité de ses membres par l'innovation collaborative et de contribuer au rayonnement de la filière textile française au-delà des frontières. Techtera fait émerger et encadre des projets de Recherche & Développement collaboratifs au niveau régional, national, européen, voire international.



www.techtera.org

CIRIDD

Le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD), association loi 1901 créée en 2005 et reconnue d'intérêt général, a pour finalité de contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de société, plus respectueux des êtres vivants dans leur diversité, des générations futures et de la planète. Le CIRIDD agit pour la promotion et le changement en faveur d'un développement soutenable, fondé sur la coopération au sein des organisations, des territoires et des filières. L'innovation et le droit à l'expérimentation sont des fers de lance du CIRIDD. Ses activités se déploient selon différentes échelles territoriales du local jusqu'au niveau international.



<https://www.ciridd.org>

UNITEX

UNITEX est la plus importante organisation professionnelle régionale textile de France qui fédère et représente l'ensemble des activités du secteur. Sa mission est de « développer et promouvoir l'intelligence des savoir-faire et le rayonnement mondial de la filière textile d'Auvergne Rhône-Alpes. »



<https://www.unitex.fr>

ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques pour le développement durable. Elle propose son expertise aux personnes morales et physiques afin que tous ces interlocuteurs puissent progresser dans leur démarche environnementale.



<https://www.ademe.fr>

RE_FASHION

Re_fashion est l'éco-organisme de la Filière Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussure. Il assure, pour le compte de plus de 5 000 entreprises, la prise en charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie de leurs produits mis sur le marché grand public.



<https://www.refashion.fr>

LE RÉSEAU DES RESSOURCERIES

ET RECYCLERIES

Depuis le 26 septembre 2000, plus de 160 acteurs de terrain, structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et collectivités territoriales confondues, se sont regroupés en France pour former le Réseau national des Ressourceries. L'objectif de ces acteurs est le développement d'une activité de réemploi/réutilisation sur leurs territoires.

En région, le réseau régional des ressourceries et recycleries les accompagnent dans leur création et leur développement. Le textile fait partie des sujets mobilisant fortement ses adhérents.



<https://www.ressourceries.info>

WEBOGRAPHIE

Définition générale ADEME

<https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/eviter-production-dechets/reemploi-reutilisation>

Point réglementaire actu-environnement

<https://www.actu-environnement.com/blogs/violaine-pontavice-beatriz-mata-bouza/298/violaine-pontavice-beatriz-mata-bouza-reemploi-reutilisation-juridique-419.html>

Panorama du réemploi ADEME

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/3632-panorama-de-la-deuxieme-vie-des-produits-en-france-reemploi-et-reutilisation-actualisation-2017.html>

Analyse loi AGECE par l'INEC

https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2021/03/decryptageloiagec_mars2021_web-1.pdf
https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/04/inec_focus_textile_loi.pdf

Fiche technique textile CIRIDD

<https://www.eclaira.org/static/h/economie-circulaire-et-textiles-d-habillemt-linge-de-maison-et-chaussures-tlc.html>

Focus – l'économie circulaire dans l'industrie du textile, Alice Jardillier, Institut National de l'Economie Circulaire, septembre 2018

<https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2018/10/focus-textile-sept-2018.pdf>

Webinaires Refashion sur la loi AGECE ou l'écoconception

<https://refashion.fr/pro/fr/webinaires>

Webinaire réemploi textile et collectivité

<https://www.rtes.fr/reemploi-textile-et-alimentaire-quand-les-collectivites-travaillent-avec-les-structures-de-le-ss>

Page définition Orée revalorisation/réemploi sur le textile

<http://www.oree.org/recyclage-revalorisation.html>

ADEME

Bilan GES Textile : https://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?coton-synthetic-autre.htm

Méthodo : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/poids_carbone-biens-equipement-201809-rapport.pdf

Page sur la mode : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/conso/mode/gros-plan-vetements>

Rapport d'activité 2020 de Refashion

https://refashion.fr/pro/sites/default/files/rapport-etude/RE_FASHION%20RA%202020_BD.pdf

NOTE RÉALISÉE PAR : KIM PICARD-CHÂÏBI & FRANCESCA PAGLIARULO, TECHTERA ; MARGAUX LALLEMANT, CIRIDD ; CRESS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SUIVI RÉDACTIONNEL : CRESS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES